



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lyon – 4 juillet 2016 – 9 heures 30

Internes en souffrance **Un état des lieux alarmant**

L'ISNAR-IMG, était présente à l'Assemblée Générale du Conseil National de l'Ordre des Médecins, pendant laquelle ont été révélés les résultats de la grande enquête sur la santé des étudiants et jeunes médecins¹. Ces derniers confirment l'inquiétude entourant l'état de santé des internes et le rôle majeur qu'y joue le temps de travail.

Des chiffres préoccupants

Selon l'étude, 14 % des internes interrogés répondent avoir déjà eu des idées suicidaires. Près d'un quart des internes évalue son état de santé de moyenne ou de mauvaise qualité. Le sondage montre également un retentissement important du temps de travail sur la qualité de l'état de santé des jeunes médecins. Ces chiffres inquiétants doivent alarmer nos Ministères de tutelle, Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour qui l'application du décret sur le temps de travail² doit constituer une priorité.

Outre la bonne santé de ceux qui soignent, c'est également un risque pour les patients.

Des mesures fortes attendues

L'ISNAR-IMG travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Offre de Soins pour l'élaboration d'un guide sur la prévention, le repérage, et la prise en charge des risques psycho-sociaux des jeunes professionnels de santé. Cette démarche doit s'accompagner de réactions fortes de la part des Ministères de tutelle afin de garantir le bien-être des internes et des étudiants.

Le décret sur le temps de travail ne doit plus être ignoré impunément !

Il aura fallu 14 ans pour voir le décret sur le repos de sécurité appliqué à peu près partout sur le territoire³. Plus d'un an après la parution du décret relatif au temps de travail des internes², l'ISNAR-IMG alerte sur les dangers liés à l'absence de son application. Le respect des demi-journées de formation et des 48 heures hebdomadaires est nécessaire pour la prévention des problèmes de santé des internes. L'enquête du CNOM en est une illustration frappante.

Camille TRICART,
Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

Contacts Presse :

Camille TRICART - Porte Parole
06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

Yves-Marie VINCENT - Président
06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

 ISNAR IMG |  @ISNARIMG | www.isnar-img.com

¹ https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/sante_et_jeunes_medecins.pdf

² [Décret n° 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes](#)

³ [Arrêté du 10 septembre 2002 relatif aux gardes des internes, des résidents en médecine et des étudiants désignés pour occuper provisoirement un poste d'interne et à la mise en place du repos de sécurité](#)